



Nota : En fonction des nécessités techniques de la réalisation des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces indiquées sont approximatives, les soffites, faux plafonds, retombées, gaines, sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimension. La végétalisation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier et cuisine (meubles, plans de travail) ne sont pas fournis et ne sont placés qu'à titre indicatif. Les accès aux terrasses et prolongements extérieurs peuvent comporter un surbot ou hauteur de marche à franchir, (seuil suivant réglementation PMR, 15cm en cas de balcon, 20cm en cas de terrasse au rdc)

Indice 0